

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MAI 2018

Présent-e-s :

M.	John	Gyger	DCe	Président
M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Vice-président
M.	Benoît	Gaud	DCe	Secrétaire bureau

M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Conseillère
M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
Mme	Estelle	Guex-Crosier	DCe	Conseillère
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller

M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe

M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
----	--------	---------	--	--------------------

Excusé-e-s :

M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère

Procès-verbaliste :

Mme	Frédérique	Barbe		
-----	------------	-------	--	--

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

Après avoir prié l'assemblée de se lever et avoir formulé l'exhortation suivante : « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la cité qui nous a confié ses destinées », **M. John Gyger**, président, après avoir salué le public présent et excusé l'absence de Mme S. Schrag et de M. F. Barthassat, ouvre la séance à 20h40.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 10 avril 2018
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1437 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017*
 - VI.2. *P-D-1438 Proposition du maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2017*
 - VI.3. *P-D-1443 Approbation des comptes 2017 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement*
 - VI.4. *P-D-1444 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2017 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)*
 - VI.5. *P-D-1445 ORPC Salève – Modification des statuts*
 - VI.6. *P-D-1446 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2018 de CHF 48'000 destiné à réserver la location d'une patinoire provisoire installée au hangar de Compesières*
- VII. Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2018-2019
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 10 avril 2018 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Invitation adressée à tous les membres du Conseil municipal à participer aux tournois de football et de pétanque des élus qui se dérouleront le 2 juin 2018 à Aire-la-Ville.

M. C. Creffield rend attentive l'assemblée au fait qu'à cette même date se déroulera, au hangar de Compesières, le spectacle « Danseurs d'alerte », qui clôturera l'événement « Frontière.S ».

2. **M. J. Gyger** communique les principaux sujets mentionnés dans le point-presse du Conseil d'Etat suite à sa séance du 2 mai dernier (intégration de la traversée du lac, soutien à la loi PAV – Praille Acacias Vernets, révision du plan directeur des chemins de randonnée pédestre, etc.).

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Projet de plan de site de Compesières et modification de zone

Le Grand Conseil a voté la loi PL 12161-A qui modifie les limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex, plus particulièrement à Compesières. Ladite loi, qui a été avalisée le 27 avril dernier, est le prolongement de la délibération 1420 prise par le Conseil municipal en date du 9 mai 2017. Elle fera l'objet d'une première publication dans la Feuille d'avis officielle (FAO) le 11 mai prochain; après un délai référendaire de 40 jours et une seconde publication prévue le 29 juin, elle entrera en vigueur le lendemain, soit le 30 juin 2018.

Parallèlement, **M. A. Walder** informe que les députés de la commission de l'aménagement du Grand Conseil ont décidé de déposer un projet de motion portant la référence M-2478 et intitulé « Pour une protection du patrimoine compatible avec les activités agricoles ». Celui-ci a été voté et adressé au Conseil d'Etat. Par le biais de ce dernier, les députés invitent le Conseil d'Etat :

- « - à porter la plus grande attention aux impacts des plans de site de protection patrimoniale sur les activités agricoles, en particulier en zone agricole spéciale ;*
- à minimiser autant que possible ces impacts pour éviter de nuire aux activités agricoles, en particulier en zone agricole spéciale ;*
- à établir une doctrine de travail collaborative lors de la préparation de plans de site, en associant en particulier la Fondation des zones agricoles spéciales.*

Dans le cas présent, à réduire le périmètre du plan de site de la Commanderie de Compesières. »

M. A. Walder poursuit en indiquant que la procédure d'adoption du plan de site de Compesières est toujours en cours, que le délai d'opposition est terminé et que les oppositions formulées sont actuellement traitées par le département. Le Conseil d'Etat devra ensuite prendre position. Si le plan de site est adopté, modifié ou non, la voie des recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice sera alors ouverte.

2. Nouvelle desserte TPG

Une nouvelle desserte des Transports publics genevois (TPG) desservira la commune de Bardonnex. Cette ligne, qui portera le n°62, empruntera la route d'Annecy pour rejoindre le parking du marché de Collonges-sous-Salève. Malheureusement, la Direction générale des transports (DGT) et les TPG ont décidé qu'elle débiterait au Bachet-de-Pesay, emprunterait la route de la Chapelle, la route de Drize, puis la route d'Annecy. Il aurait en effet été souhaitable que la ligne passât par Compesières pour ensuite rejoindre Croix-de-Rozon. Cette ligne, après un arrêt au niveau du giratoire de Croix-de-Rozon, poursuivra sur la route d'Annecy jusqu'à la douane de la Mure, où un second arrêt est prévu. **M. A. Walder** précise que sa mise en circulation est envisagée à la fin du mois d'août 2018. Il est prévu un bus toutes les 30 minutes, du lundi au vendredi, entre 6h30 et 19h30 ; le samedi, toutes les 30 minutes entre 6h30 et 9h puis toutes les heures jusqu'à 19h30 ; aucune desserte le dimanche.

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des projets de logements à proximité du Buffalo Grill. Ceux-ci ont été établis en respectant les heures de fermeture et d'ouverture de la barrière douanière.

3. Nouvelle mairie

Suite au vote de la délibération 1430 le 30 janvier dernier, l'Exécutif s'était engagé à retourner devant la commission des bâtiments afin de décider, en fonction des subventions reçues, si des travaux de restauration ou de préservation seraient entrepris. Lors d'une rencontre à Compesières, en février, avec l'Office du patrimoine et des sites (OPS) et le Service des monuments et sites (SMS), ces derniers avaient laissé peu d'espoir quant à l'obtention d'un soutien financier, le dossier de la commune ne leur étant pas parvenu. **Mme B. Guex-Crosier** rappelle qu'il s'agissait d'une subvention de 20% de la Confédération et de 20% du Canton de Genève. La commune avait alors indiqué qu'elle se limiterait, selon la loi, à une préservation. Lors d'une rencontre à la fin du mois d'avril, l'OPS et le SMS ont fait part de leur engouement pour la mise en valeur du patrimoine de la Commanderie et de leur optimisme quant à l'octroi des subventions fédérale et cantonale.

Lors de sa séance de la veille et après une visite des futurs locaux de la mairie, la commission des bâtiments a validé la dépense liée à la restauration à hauteur maximum de CHF 200'000.- pour autant que les subventions, fédérale et cantonale, soit accordées. Mme B. Guex-Crosier ajoute, qu'à ce jour, les travaux de restauration sont estimés à CHF 310'000.-.

4. Déchets

M. C. Creffield indique que les statistiques relatives aux déchets sont en hausse, le pourcentage des matières recyclées étant en augmentation.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- préavisé une requête en autorisation de construire.

Commission des bâtiments et école :

M. J. Gyger indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- discuté des travaux en cours à la Bossenaz,
- in situ, pris connaissance des travaux de restauration de la future mairie en compagnie de la technicienne communale, Mme G. Thabuis.

Commission environnement et développement durable :

M. Jean-Claude Marchand indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- reçu un délégué de l'Université de Genève en vue des mesures géophysiques qui seront entreprises dans le sous-sol communal,
- parlé des différentes options proposées en vue de la réalisation du calendrier 2019,
- discuté des APA, relatives à l'installation de points de collecte en cours d'acceptation.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- porté une attention particulière aux comptes 2017 et préavisé les deux délibérations y relatives à l'ordre du jour de la présente séance.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- discuté des priorités à donner, en matière d'entretien, suite à la visite à bicyclette des routes et chemins communaux,
- réfléchi aux améliorations à apporter à la signalisation verticale aux abords des voies communales.

Commission sociale et culture :

En l'absence de Mme S. Schrag, **Mme C. Sirusas Peduzzi** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- rencontré les jeunes de la commune et la Fase en vue de l'organisation d'une sortie au mois de juin prochain,
- parlé de la sortie des aînés qui se déroulera le 22 septembre prochain.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1437 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017

2. P-D-1438 Proposition du maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2017

M. A. Walder propose de traiter conjointement les deux projets de délibération qui ont été étudiés en détail et préavisés favorablement par la commission des finances. Il rappelle que la première d'entre elles permet de constater et de régulariser les dépassements, en deux fonctions, trois natures, dans les comptes de fonctionnement, ceux-ci ne pouvant pas être compensés par des économies sur d'autres comptes de charges. Il précise que sur la somme citée de CHF 268'160.82, CHF 122'000.- sont imputables aux pertes sur débiteurs liées à la fiscalité.

Se référant à la deuxième délibération, il relève un bénéfice de CHF 273'031.21 ainsi que des investissements un peu moins importants que ceux envisagés.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1437, puis 1438.**

D - 1437 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,*
- *les crédits supplémentaires de fonctionnement votés :*
 - CHF 25'000 (délibération D-1410 du 5 avril 2017), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné à des travaux de rafraîchissement de l'appartement sis dans la Commanderie,
 - CHF 30'000 (délibération D-1419 du 9 mai 2017), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné à la réorganisation et au renforcement de l'administration communale. les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant CHF 268'160.82, après avoir pris en déduction les crédits supplémentaires de fonctionnement,

- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 19 avril 2018.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017 pour un montant de **CHF 268'160.82**.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

D – 1438 Proposition du maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2017

Considérant,

- le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
- le compte-rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département présidentiel,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 19 avril 2018,
- les articles 30, al. 1, lettre f, et 96 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le compte-rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de **CHF 5'862'894.60** aux charges et de **CHF 6'135'925.81** aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 273'031.21**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de **CHF 384'265.70** aux dépenses et pour un montant de **CHF 52'371.15** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 331'894.55**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 331'894.55** par l'autofinancement à raison de **CHF 1'278'746.21** au moyen de la somme de **CHF 1'005'715.00** qui est constituée par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **CHF 273'031.21**, l'excédent de financement s'élevant à **CHF 946'851.66**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **CHF 273'031.21** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 totalisant à l'actif un montant de **CHF 32'939'494.93** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	21'109'664.65
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	11'829'830.28
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	<u>0.00</u>
Total de l'actif	CHF	32'939'494.93

Et au passif un montant de **CHF 32'939'494.93** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	709'192.62
- Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)	CHF	6'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	137'321.95
- Provisions (nature 24)	CHF	931'815.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	238'134.23
- Fortune nette (nature 29)	CHF	<u>24'923'031.13</u>
Total du passif	CHF	32'939'494.93

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2017 à **CHF 20'300'000.00** ; à ce montant s'ajoutent l'engagement de leasing (photocopieuse) pour **CHF 29'106.00**, d'une couverture partielle des engagements CAP de **CHF 544'000** et une garantie bancaire en faveur de la direction générale de la nature et du paysage, concernant la requête d'abattage sur le crédit d'étude pour la construction d'une halle pour des activités artisanales, pour **CHF 50'000.00**.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

3. P-D-1443 Approbation des comptes 2017 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui rappelle que, selon les statuts de la FCBL (Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement), les comptes doivent être approuvés par le Conseil municipal. Elle parcourt les différents documents remis et relève un bénéfice d'exercice de CHF 137'441.48 après une dotation à la provision pour la rénovation des immeubles de 375'382.55.

Se référant au rapport de gestion, elle indique que seuls trois baux ont été résiliés sur les 100 objets que gère la FCBL. Elle ajoute que 39 personnes ou familles sont actuellement inscrites pour l'obtention d'un logement. Durant l'année 2017, une procédure AIMP a été réalisée afin de renouveler le mandat de gérance. Celui-ci a été attribué à la régie Broliet pour une durée de quatre ans, renouvelable deux fois deux ans. En outre, le Conseil de fondation a été approché par le promoteur des immeubles actuellement en construction au chemin des Forches afin de faire une proposition d'achat pour l'un d'eux. L'offre soumise n'a malheureusement pas été retenue et le marché remporté par une autre fondation.

Enfin, elle tient à remercier M. Alain Walder, trésorier de la Fondation, pour la bonne tenue des comptes.

M. M. Goldschmid demande si la FCBL sera candidate à l'achat du bâtiment qui sera prochainement construit par Implenia au chemin d'Archamps ?

En toute logique la FCBL devrait effectivement être sollicitée par le promoteur.

Mme B. Guex-Crosier précise toutefois que cette dernière fera une offre d'un montant qui lui permettra de proposer des loyers intéressants et non en fonction du marché.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1443.**

D – 1443 Approbation des comptes 2017 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,*
- *les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,*
- *l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 16 avril 2018,*
- *le rapport de contrôle du 13 mars 2018 délivré par BfB, société fiduciaire BOURQUIN frères et BERAN SA,*
- *le rapport de gestion 2017 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'approuver les comptes 2017 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :*
 - a. *le compte de résultats pour un montant de CHF 1'606'530.90 aux revenus et de CHF 1'469'089.42 aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 137'441.48.*
 - b. *le bilan s'élevant à CHF 24'127'693.67 à l'actif et au passif.*
2. *D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2017.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix pour.

4. P-D-1444 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2017 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, dans un premier temps, rappelle que la Fondation est la propriétaire du bâtiment tandis que l'Association en est la gérante. Elle ajoute que seuls les comptes de la Fondation sont soumis à l'approbation du Conseil municipal, ceux de l'association étant remis à titre d'information.

Elle poursuit en parcourant les comptes et annexes de la Fondation. Elle relève, dans les actifs immobilisés, un prêt d'un million accordé à l'association de l'EMS de Drize qui s'est momentanément trouvé dans une situation critique au niveau de ses finances et de ses liquidités. Le résultat effectif de l'exercice se monte à CHF 102'479.85 avant attribution d'une provision pour grands travaux de CHF 100'000.-. Elle prête une attention particulière à l'annexe aux comptes ainsi qu'au rapport de performance qui donnent de nombreux renseignements sur le fonctionnement et la gestion de la Fondation et de l'association de l'EMS Résidence de Drize.

M. J.-C. Marchand s'assure que seuls les comptes de la Fondation doivent réellement être validés par le Conseil municipal.

Mme B. Guex-Crosier répond par l'affirmative car seule la Fondation est liée à la commune.

M. J.-C. Marchand est surpris que les comptes n'aient pas été préavisés par la commission sociale.

En effet, **Mme B. Guex-Crosier** ne présente pas les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex pour le logement de personnes âgées à la commission sociale tout comme elle ne présente pas ceux de la FCBL à la commission des bâtiments.

M. J.-C. Marchand demande si une gestion moins calamiteuse que par le passé peut dorénavant être envisagée ?

Mme B. Guex-Crosier confirme que l'année 2017 a en effet été particulièrement compliquée avec le départ du directeur et elle ose espérer une gestion moins difficile en 2018. Le nouveau directeur est quelqu'un de très bien avec une vision du fonctionnement d'un EMS différente du fonctionnement classique. Par exemple, il ne s'agit pas d'occuper les journées des résidents mais que ces derniers soient les acteurs de leurs activités, selon leurs choix. Les compétences de ces derniers sont également mises en avant : un ancien facteur peut, s'il le souhaite, distribuer les journaux dans les chambres, une lingère aider au pliage des linges, un rédacteur en chef ou un journaliste à la rédaction d'un article dans le journal « La Drizette », etc. Un poste protégé, occupé par une personne à déficit mental, a aussi été créé.

La gestion du personnel a également été revue. Plutôt que de faire appel aux services d'une agence temporaire, un pool de remplacement au sein des employés a été mis sur pied. Quelques étudiants peuvent être sollicités à temps partiel ce qui minimise les coûts. La soirée du personnel au Domaine Plein-Vent a également été remplacée par une soirée pétanque à la Queue-d'Arve avec pizza à gogo !

Mme M. Barrillier demande si l'on rencontre des problèmes de recrutement de personnel dans ce type d'établissement ?

Tout dépend de la profession recherchée ; **Mme B. Guex-Crosier** indique qu'il est particulièrement difficile de recruter des infirmiers sur la place. Elle ajoute que l'Office cantonal de l'emploi a un partenariat avec toutes les associations subventionnées du canton et il lui est annoncé chaque poste vacant.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1444.**

D – 1444 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2017 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)

Considérant,

- l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,
- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Gestoval Société Fiduciaire SA,
- l'assemblée générale du 23 avril 2018 au cours de laquelle les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été approuvés à l'unanimité.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

a) Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'490'666.- de charges et de CHF 1'493'145.85 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 2'479.85.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 2'479.85.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 23'826'945.42.

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de l'association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 9'167'171.36 de charges et de CHF 9'231'556.55 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 64'385.19.
5. D'approuver l'augmentation du capital nette de CHF 64'385.19.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'789'492.02.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix pour.

5. P-D-1445 ORPC Salève – Modification des statuts

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui explique qu'il s'agit principalement d'un toilettage des statuts du groupement intercommunal de protection civile. Composé des communes de Veyrier, Troinex, Plan-les-Ouates, Perly-Certoux et Bardonnex, il régit le dispositif de protection civile qui réunit un certain nombre d'appelés (personnes dispensées de l'armée, personnes volontaires, etc.).

Ce dispositif se préoccupe notamment des cours de formation en cas de catastrophe afin de pouvoir aider la population ainsi que des abris publics et privés ; à cet effet, la commune de Bardonnex est particulièrement bien dotée en matière d'abri public puisque deux étages du parking des Hospitaliers peuvent être transformés en lieu d'accueil pour 1'800 personnes. Se référant plus particulièrement à la révision des statuts, elle concerne essentiellement la modification du nom des services, des départements ainsi que des appellations.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1445.**

D – 1445 ORPC Salève – Modification des statuts

Considérant,

- *la nécessité d'actualiser les statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile Salève » (ORPC Salève) créé en 1994,*
- *la volonté de toutes les parties formant cette organisation à effectuer cette tâche, rendue nécessaire par les évolutions des normes et directives,*
- *les différentes séances qui ont eu lieu pour atteindre ce but ainsi que les validations intermédiaires pour que la nouvelle version de ces statuts soit conforme au droit supérieur et aux objectifs recherchés,*
- *les statuts de l'ORPC Salève ainsi terminés en mars 2018,*
- *conformément aux articles 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile «Salève » (ORPC Salève), de mars 2018, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires votées par les communes de Bardonnex, Perly-Certoux, Troinex et Veyrier, membres du groupement.
3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent de la dernière délibération similaire prise.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix pour.

6. P-D-1446 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2018 de CHF 48'000 destiné à réserver la location d'une patinoire provisoire installée au hangar de Compesières

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. B. Gaud** qui indique que l'exposé des motifs explique clairement l'historique et les motivations du projet.

En effet, la mise à disposition de patinoires publiques en différents lieux du canton est très appréciée et, se référant plus particulièrement à la commune de Bardonnex, les rassemblements, tels ceux initiés par les festivités du bicentenaire, ont confirmé le plaisir qu'ont les habitants des différents villages à se retrouver lors d'événements festifs.

Un comité a dès lors été formé afin de réfléchir à l'installation d'une patinoire à Compesières. Outre les réflexions quant à une implantation idéale de cette dernière, il a été pensé à l'implication de différents intervenants communaux. L'entreprise chargée du déneigement s'occuperait notamment de la gestion de la glace, les jeunes du local Bardozoo de la location des patins, la tenancière de la buvette du Compesières FC gèrerait une buvette installée dans une yourte où les patineurs et les spectateurs pourraient se retrouver pour manger et boire un verre. Le maître d'éducation physique ainsi que les enseignants ont également fait part de leur intérêt quant à l'utilisation du lieu pour leurs activités scolaires.

Parallèlement, plusieurs associations communales fêtant un anniversaire particulier en 2019 ont été approchées et ont montré leur engouement à l'organisation d'événements singuliers. Il s'agit du Compesières FC (100 ans), de la Jeunesse Le Salève (70 ans) et du Ju-Jitsu Judo Club (50 ans). D'autres associations communales qui le souhaitent seront naturellement conviées à organiser des événements.

Au niveau du budget, la commune profiterait d'un coût particulièrement intéressant puisqu'un rabais de 70% serait accordé par le loueur de l'infrastructure. Le montant de CHF 48'000.-, faisant l'objet du projet de délibération, concernerait la réservation de cette dernière. Une charge de fonctionnement d'environ CHF 60'000.- et des revenus estimés à CHF 40'000.- devront être mis au budget 2019.

M. C. Creffield pense qu'une réservation de la patinoire le samedi pour les associations communales, tel que mentionné dans le budget, serait un frein à la venue du public et des familles et au retour sur investissement. En effet, le coût journalier de l'infrastructure, à charge de la commune, en comparaison au coût de la mise à disposition pour les associations, ne serait pas très rentable.

Selon **M. B. Gaud**, les samedis doivent plutôt être considérés comme des journées qui vont rassembler la population communale et amener du monde. Les bénéficiaires proviendront plus des réservations de la patinoire par des tiers. Comme cela existe déjà à Plan-les-Ouates ou à Bernex, de telles réservations sont couplées à l'organisation de repas dont les revenus peuvent s'élever à 800 francs pour une soirée.

Si **M. C. Creffield** comprend bien, les samedis seront donc ouverts au public.

Tout dépend de ce qui est prévu par l'association en charge de la journée. **M. B. Gaud** est toutefois quasi certain que ces journées seront destinées à des animations organisées pour la population bardonnésienne.

M. G. Rana Zolana propose le renvoi en commission.

Le comité formé pour l'occasion a déjà énormément travaillé sur le projet et, selon **M. B. Gaud**, un renvoi en commission n'apporterait rien de plus. Au contraire, les conditions financières obtenues pourraient être revues à la hausse au vu du délai supplémentaire impliqué par le renvoi en commission.

Pour **M. G. Rana Zolana**, la coût annoncé de CHF 108'000.- représente une grosse somme d'argent pour sept semaines d'utilisation. D'autant plus que les utilisateurs voudront certainement plus et que cette installation sera très certainement à nouveau plébiscitée pour les années suivantes.

M. B. Gaud indique que ce projet est un *one shot*, c'est-à-dire qu'il est unique. Il n'est pas prévu qu'il soit reconduit chaque année.

M. G. Rana Zolana ajoute que s'il devait l'être, une somme de CHF 108'000.- devrait être mise au budget chaque année.

M. A. Walder précise que le coût net est budgété, non pas à CHF 108'000.-, mais à CHF 68'000.- si les revenus sont pris en considération. Il ajoute que l'offre pour 2019 est basée sur un rabais de 70% ; il est fort probable que ledit rabais ne serait pas octroyé chaque année si le projet devait être reconduit. Les conditions très intéressantes proposées ne seront en outre probablement pas garanties si la réservation est repoussée en raison d'un renvoi en commission.

L'idée d'installer une patinoire est sympathique ; par contre, **Mme M. Barrillier** pense qu'il est très frustrant qu'elle le soit à caractère unique ; elle le ressent un peu comme un caprice.

Si **M. J.-C. Marchand** a bien compris, le rabais accordé est essentiellement dû à une installation de la patinoire en dehors des périodes de pointe. Si le projet devait être reconduit à même période, un rabais plus ou moins identique pourrait dès lors probablement être à nouveau obtenu les années suivantes. Même si le temps est compté, au vu du montant engagé, M. J.-C. Marchand serait favorable à un renvoi en commission.

S'adressant à M. B. Gaud, **M. M. Goldschmid** lui demande si, à ses yeux, le budget est raisonnable pour une commune comme Bardonnex.

Il ne s'agit pas seulement de l'installation d'une patinoire mais de la création d'un événement. **M. B. Gaud** répète que la population bardonnésienne est demandeuse de rassemblements tels que ceux qui avaient été proposés dans le cadre des manifestations du bicentenaire. Prenant en considération cette satisfaction populaire ainsi que les revenus qu'une telle installation pourrait induire, il estime que le coût ne serait pas si élevé.

Au vu de la configuration de la commune avec ces villages parsemés et du succès des manifestations du bicentenaire, **Mme V. Crettenand** est persuadée que ce projet remportera du succès auprès de la population même s'il est unique.

Avec ce caractère unique, **Mme M. Barrillier** s'inquiète de la réaction et de la frustration de la population lorsqu'il lui sera indiqué que l'expérience ne pourra être reconduite.

Si l'envie est là et que les gens ont envie d'aller patiner ces prochaines années, ils pourront toujours le faire dans d'autres endroits. **M. B. Gaud** pense que l'éventuelle frustration sera compensée par la possibilité qui aura été offerte de participer à des événements communaux uniques.

Selon **M. D. Fischer**, si rien n'est entrepris, on ne peut craindre la frustration d'autrui. Ce projet est une belle opportunité et un renvoi en commission n'apportera, selon lui, rien de plus.

Si ce projet est une réussite, la commune pourra toujours le réitérer. **M. A. Krasnosselski** rend l'assemblée attentive au succès que remporte, par exemple, la patinoire installée à Carouge. Pour favoriser les entrées d'argent, il pourrait éventuellement être réfléchi à un prix différencié pour les personnes ou associations hors commune qui souhaiteraient privatiser la patinoire.

M. J.-C. Marchand ne voit pas, dans le budget, de charges liées à une assurance RC pour les patineurs ou aux dégâts éventuels de la patinoire.

M. B. Gaud précise que les patineurs seront couverts par leur assurance privée et que l'infrastructure est sous la responsabilité de son propriétaire.

Selon M. J. Zwicky, beaucoup de choses ou d'événements organisés sur la commune suscitent l'envie et n'ont lieu qu'une fois. Quant au coût, il se monte à environ CHF 30.- par habitant ce qui n'est pas exagéré.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi en commission. Celui-ci est refusé par 4 voix pour, 9 voix contre, une personne n'ayant pas voté.**¹

➔ **Le président soumet ensuite au vote le projet de délibération 1446.**

D – 1446 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2018 de CHF 48'000 destiné à réserver la location d'une patinoire provisoire installée au hangar de Compesières

Considérant,

- *l'engouement populaire suscité par les pré-fêtes du 200e anniversaire de la commune de Compesières, qui ont confirmé que pareil rassemblement festif permet de développer le lien social entre les habitants d'une même communauté,*
- *le succès que rencontre l'installation de patinoires éphémères sur le territoire cantonal et la difficulté pour la population sportive de Bardonnex de pouvoir louer des heures de glace dans les infrastructures alentours,*
- *l'année 2019 riche en dates anniversaires pour les sociétés communales,*
- *le budget prévisionnel, l'implantation de la patinoire provisoire au hangar de Compesières et le projet de règlement de l'utilisation de la patinoire, trois documents joints à cette présente délibération,*
- *l'exposé des motifs*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du groupe DC et Entente,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'engager le montant de CHF 48'000 pour la réservation d'une patinoire provisoire.
2. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 48'000 destiné à cette location.
3. De couvrir ce crédit par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges ou des revenus supplémentaires.

Cette délibération est adoptée par 9 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions.

VII ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE 2018-2019

En préambule à cette élection, **M J. Gyger** fait cette dernière allocution en tant que Président du Conseil municipal :

« Monsieur le maire, Madame l'adjointe, Monsieur l'adjoint, Monsieur le secrétaire général, Madame la secrétaire générale adjointe, Mesdames & Messieurs les conseillers, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

¹ Résultat du vote : 5 voix pour, 9 voix contre ; modifié lors de l'approbation du procès-verbal le 19 juin 2018

Au terme de ma Présidence pour cette législature 2017-2018, mon mandat s'achève donc ce soir, et permettez-moi d'exprimer quelques mots de remerciement.

Ce fut une riche expérience, qui m'a permis de comprendre, un peu plus, certains rouages de la vie communale. Avec des mécanismes complexes, stratégiques, consensuels et diplomatiques.

La leçon que je retiens, car je pense que chaque expérience doit avoir un sens en terme de plus-value dans la vie de chacun, est qu'il faut constamment ménager la chèvre et le chou. Il faut avoir la douce subtilité de la constance, de l'empathie, de l'écoute, de l'influence, de la clairvoyance et du consensus diplomatiquo-collégial, afin de pouvoir contenter toutes et tous pour maintenir un équilibre et une ambiance intelligente et apaisée.

Je me promets, qu'à l'avenir, chacun de ces mots raisonnera dans ma tête pour continuer à œuvrer, à vivre ma vie toujours emprunte d'apaisement et de philosophie.

Enfin, je tiens à exprimer mes remerciements à notre Exécutif, qui œuvre intelligemment à la bonne marche des dossiers et qui utilise les deniers communaux avec parcimonie, même si parfois des montants de budget font tourner la tête.

Tout cela permet, aujourd'hui comme hier, et probablement comme demain, de voir émerger des débats, puis des concepts, puis des projets, et en finalité des réalisations qui montrent l'investissement de chacune et chacun œuvrant pour le bien de cette commune.

Je tiens aussi à exprimer mes remerciements au secrétariat communal et particulièrement à notre Secrétaire général Claude Crottaz qui, avec son professionnalisme, son humour, son écoute et ses conseils toujours avisés, nous permet à toutes et à tous, autant en séance plénière qu'en commissions, d'avoir les informations requises afin de pouvoir toujours prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Aussi, je remercie la Secrétaire générale adjointe, Frédérique Barbe, qui, accompagnée d'un tempérament dynamique, doublé d'un sourire constant et emprunt de bonne humeur et de joie de vivre, œuvre de manière indéfectible aux tâches communales et au sein du Conseil municipal. Son travail nous permet aussi, à toutes et à tous de pouvoir en temps et en heures avoir toutes les informations requises afin de remplir consciencieusement notre mandat de conseiller.

Merci pour votre attention.

Vive Bardonnex, Vive Genève, Vive la Suisse. »

M. G. Rana Zolana, au nom du parti Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de **M. Jean-Claude Marchand**, au poste de président du bureau du Conseil municipal.

M. D. Fischer, au nom du groupe DC et Entente, propose la candidature de **M Benoît Gaud** au poste de vice-président du bureau du Conseil municipal.

Mme S. Cathrein, au nom du parti Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de **M. Mark Goldschmid**, au poste de secrétaire du Conseil municipal.

➔ **Ces candidatures sont approuvées par acclamations.**

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Remerciements et félicitations

Mmes M. Barrillier et S. Cathrein ainsi que MM. A. Krasnosselski, M. D. Fischer, M. Goldschmid et G. Rana Zolana remercient M. J. Gyger pour cette année de présidence très bien menée. Des félicitations sont également adressées aux membres du bureau fraîchement élus.

M. A. Walder se joint aux félicitations et rappelle à M. J. Gyger que son année de présidence prendra fin le 31 mai prochain.

2. Pollution de l'air

M. D Fischer a trouvé un article, dans le Bardonnex information de décembre 1993, relatif à la pollution de l'air sur la commune de Bardonnex suite à l'ouverture de l'autoroute de contournement. Celui-ci stipule que le pic de pollution pour Bardonnex était de 9mmg pour le dioxyde de soufre SO₂ et de 25mmg pour le dioxyde d'azote NO₂ (valeur limite de 30mmg)

Par curiosité, il a recherché les valeurs actuelles (ge.ch/air). En 2017 à Passeiry (Chancy) les valeurs relevées sont les suivantes : SO₂ : 2-3mmg (tellement faible que les valeurs ne sont plus systématiquement relevées), NO₂ : 12.63mmg.

Selon le rapport du réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG) du 31 mars 2017, La somme des oxydes d'azote (NO_x = NO + NO₂) a continué à diminuer au cours des dernières années. Les concentrations de NO_x mesurées actuellement ne représentent plus que la moitié de celles mesurées il y a 25 ans.

En outre, deux polluants réglementés dans l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air, l'ozone (O₃) et le SO₂, ne sont plus considérés comme des polluants problématiques du fait de leur très faible concentration actuelle dans l'atmosphère genevoise.

Pour terminer, il indique qu'un feu de jardin, interdit sur le canton de Genève, de 50 kilos produit plus de 10'000 fois plus de particules fines qu'une voiture diesel sur 10 km.

3. Piste cyclable longeant la route des Hospitaliers

M. M. Goldschmid demande qui a la priorité sur la piste cyclable longeant la route des Hospitaliers : les cyclistes ou les piétons ?

M. A. Walder indique, selon les panneaux placés aux deux extrémités de la piste cyclable, que celle-ci est réservée aux cycles et que ces derniers sont donc prioritaires. Cette voie n'est en effet pas assez large, selon la réglementation en vigueur, pour qu'elle soit mixte.

Sur le ton de la boutade, **M. J. Zwicky** indique qu'une nouvelle piste cyclable a vu le jour sur le territoire communal; elle s'étend du radar, sis en bordure de la route d'Annecy, jusqu'au giratoire et est installée sur le trottoir !

M. C. Cortiglia rappelle que la piste cyclable bordant la route des Hospitaliers avait, à l'époque, été créée pour sécuriser le déplacement des enfants qui se rendaient à vélo à l'école de Compesières.

4. Autour d'une table

Mme B. Guex-Crosier indique que quelques dates sont encore disponibles pour accompagner les aînés qui participent à l'action « Autour d'une table ». Pour rappel, il est idéal que deux membres du Conseil municipal soient présents lors de ces repas qui sont organisés dans les différents restaurants de la commune.

M. A. Krasnosselski indique que les nouveaux tenanciers de l'Auberge de Landecy sont intéressés à participer à cette action. Ils contacteront le secrétariat de la mairie pour de plus amples renseignements.

5. Locaux de l'actuelle mairie

M. J.-C. Marchand a été interpellé, il y a quelques temps, par Mme Michèle Zanetta au sujet des locaux actuels de la mairie qui seront prochainement libérés. Seront-ils affectés à l'Ordre de Malte ?

Mme B. Guex-Crosier l'informe qu'aucune décision n'a encore été prise. Un espace pour l'installation d'un bureau pour l'Exécutif doit encore être attribué et il ne se trouvera probablement pas au 1^{er} étage. L'Exécutif est au courant que l'Ordre de Malte est intéressé pour une extension de son exposition.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	21.06.18	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	11.06.18	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	29.05.18 14.06.18	18h30 18h30	Salle des commissions Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	06.06.18	20h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	29.05.18 25.06.18	20h30 18h30	Salle des commissions Salle des commissions
	Sociale et culture	06.06.18	18h30	Salle des commissions
	Bureau	07.06.18	18h30	Mairie
	Conseil municipal	19.06.18	20h30	Salle des Chevaliers
	Course du Conseil municipal	09.06.18	organisée par MM. B. Boymond et L. Lavarini	
	Sortie des aînés	22.09.18		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h27.

John Gyger, président

Genève, le 12 mai 2018/fb